**Dépêche :** Session Conseil de Sécurité : adoption de la résolution renouvelant le mandat de sanctions de la RCA\_28 juillet

**Date :** 27 juillet 2020

*Traduction de la note de la ONG Security Council Report*

Demain (28 juillet), le Conseil de sécurité prévoit de tenir des réunions en personne dans la salle de l'ECOSOC afin, entre autres, d'adopter une résolution renouvelant le mandat du régime de sanctions de la République centrafricaine (RCA) jusqu'au 31 juillet 2021 et le mandat du groupe d'experts assistant le Comité des sanctions de la RCA jusqu'au 31 août 2021. Contrairement au renouvellement des sanctions de la RCA en janvier dernier, qui a vu la Russie et la Chine s'abstenir, il semble qu'il y ait un consensus sur le projet de résolution en bleu.

La session est ouverte – voir couverture de réunions en direct <https://www.un.org/securitycouncil/fr>

**Contexte de la situation politique et sécuritaire**

Le renouvellement du régime de sanctions de la RCA intervient dans le contexte d'un certain nombre d'affrontements violents au printemps et au début de l'été dans le nord-est et le nord-ouest de la RCA, ainsi que des tensions autour des élections présidentielles, législatives et locales prévues pour décembre 2020 et mars 2021. Selon le rapport du groupe d'experts du 8 juillet, "malgré leur engagement nominal à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ..., les groupes armés continuent d'entraver la restauration de l'autorité de l'État et se sont livrés à de nombreuses violations de l'Accord". En réponse à la violence, la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA) a entrepris une série d'opérations au cours des derniers mois. Le 17 mai, la mission a lancé l'opération "Igana siriri" ("Apporter la paix" en langue sango locale) à Ndélé pour aider à stabiliser la situation. Le 17 juin, la MINUSCA a annoncé une autre opération - "Alo Londo" - en coordination avec les forces armées centrafricaines (FACA) pour mettre fin aux violences contre les civils dans le nord-ouest de la RCA commises par le groupe armé 3R (Retour, réclamation et réhabilitation).

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'opération "Alo Londo" se poursuit, s'étant récemment intensifiée en raison de l'activité du 3R dans la région, notamment une attaque le 13 juillet contre un convoi de la MINUSCA qui a tué un soldat de la paix rwandais et en a blessé deux autres. Ceci fait suite à plusieurs attaques contre la MINUSCA en mars. Le 15 mars, un soldat de la MINUSCA a été tué lorsque des éléments des anti-Balaka, l'un des signataires de l'accord de paix, ont lancé une attaque sur la ville de Grimari, au centre de la RCA. Dans un autre incident, le 15 mars, un autre gardien de la paix a été blessé lorsque sa patrouille sur l'axe Ndélé-Birao a été attaquée par deux groupes armés. Un membre du personnel civil de la MINUSCA et un ressortissant de la RCA ont été tués lors d'une attaque dans la ville de Ndélé le 7 mars.

Les tensions politiques et les préoccupations sécuritaires se sont également accrues en raison des élections présidentielles, législatives et locales prévues pour la fin de cette année et le début de 2021. Début avril, les députés de l'Assemblée nationale de la RCA ont présenté un projet de loi qui aurait permis au président Touadéra de rester au pouvoir si les élections devaient être reportées à cause de la COVID-19. Le rapport du groupe d'experts publié au début du mois a conclu que cette "proposition controversée" a "déclenché une montée des tensions entre le gouvernement et l'opposition".

**Négociations sur le régime de sanctions de la RCA**

Les négociations sur le renouvellement du régime de sanctions semblent avoir été relativement simples, surtout si on les compare aux négociations de janvier dernier sur la résolution 2507 (en pièce jointe), qui a renouvelé le régime de sanctions de la RCA jusqu'au 31 juillet 2020 et le mandat du groupe d'experts assistant le Comité des sanctions de la RCA jusqu'au 31 août 2020.

Au cours des négociations de janvier, deux points de désaccord majeurs sont apparus : sur l'assouplissement de l'embargo sur les armes imposé au gouvernement de la RCA et sur la durée du renouvellement du mandat. La Chine et la Russie ont estimé que le Conseil devrait aller plus loin dans la modification de l'embargo sur les armes en vue de sa levée complète, tandis qu'un certain nombre d'autres membres du Conseil ont fait valoir qu'il y avait peu de place pour de nouveaux ajustements compte tenu de la situation politique et sécuritaire dans le pays et des progrès limités qui ont été réalisés pour atteindre les critères de l'embargo sur les armes.

En janvier, le projet initial ne contenait aucun assouplissement de l'embargo sur les armes, obligeant la Russie à faire circuler son propre projet de résolution, qui a été retiré par la suite. Finalement, dans ce qui semblait être une solution de compromis, la résolution 2507 contenait un libellé assouplissant les restrictions sur les fournitures aux forces de sécurité de la RCA de véhicules militaires terrestres non armés et de véhicules militaires terrestres équipés d'armes d'un calibre de 14,5 mm ou moins, destinés uniquement à soutenir le processus de réforme du secteur de la sécurité de la RCA ou à être utilisés dans ce cadre. Néanmoins, la Chine et la Russie se sont toutes deux abstenues sur la résolution 2507, ce qui constitue une rupture par rapport aux précédents renouvellements unanimes du régime de sanctions.

Afin d'éviter une répétition des négociations controversées de janvier, le projet initial du correspondant comprenait un libellé assouplissant davantage les restrictions de l'embargo sur les armes, en ajoutant cette fois une exemption pour les fournitures de grenades à propulsion de fusée (RPG). Au cours des négociations, ce libellé a été affiné pour inclure un texte spécifique sur les "munitions spécialement conçues pour ces armes [RPG]". Ce texte permet d'aller plus loin dans l'assouplissement limité et progressif de l'embargo sur les armes - un compromis entre la Russie et la Chine, qui ont maintenu leur point de vue selon lequel l'embargo sur les armes devrait être levé plus rapidement, et d'autres membres du Conseil, qui s'inquiètent du calendrier de l'assouplissement de l'embargo sur les armes.

Le compromis sur l'assouplissement de l'embargo sur les armes a également permis aux États membres de surmonter leurs divergences sur la durée du mandat. Lors des négociations de janvier sur la résolution 2507, la durée du renouvellement du régime de sanctions en RCA a été un point de friction. Certains membres du Conseil ont alors fait part de leurs inquiétudes quant au fait que si le mandat était renouvelé pour une période d'un an, le prochain renouvellement pourrait être trop politisé, à l'approche des élections présidentielles, législatives et locales de décembre 2020 et du début de 2021. Bien que plusieurs options aient été proposées, le Conseil a accepté de raccourcir le renouvellement à une période de six mois, en dépit des préoccupations soulevées par certains membres au sujet d'un mandat aussi court. L'actuel projet de résolution en bleu résout cette question en renouvelant le régime de sanctions pour une période d'un an, qui s'étend bien au-delà des élections de décembre et janvier et de tout second tour éventuel.

Enfin, le projet de texte de résolution demande également aux autorités de la RCA de faire rapport à la commission, d'ici le 15 juin 2021, sur les progrès réalisés en matière de réforme du secteur de la sécurité (RSS), de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) et de gestion des armes et des munitions. Il demande également au Secrétaire général d'évaluer les progrès réalisés par les autorités de la RCA sur les principaux critères de levée de l'embargo sur les armes au plus tard le 15 juin 2021.